

la mémoire du droit

Avril 2005

Bulletin à la clientèle

Le fil d'Ariane

L'art de trouver un raccourci dans le labyrinthe de la jurisprudence citée ! En janvier, la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) a lancé, tout azimut, le « Citateur », un nouvel outil de recherche sur la jurisprudence citée.

« C'est la première fois qu'un outil de cette envergure est disponible sur le marché québécois pour retracer la jurisprudence citée dans des décisions québécoises », remarque d'entrée de jeu M^e Daniel Champagne, coordonnateur - droit civil et pénal chez SOQUIJ.

« Le **Citateur** permet de voir en un clin d'œil comment la décision qui m'intéresse a été interprétée par la jurisprudence, et de découvrir qui l'a citée, qui l'a appliquée et qui s'en est distinguée », précise sa collègue M^e Michèle Lesage, coordonnatrice – documentation juridique. « Un outil qui permet d'économiser des heures de recherche », ajoute-t-elle.

Sur la table, un outil hautement performant et exhaustif qui permet d'effectuer une recherche dans quelque 40 000 jugements, soit l'ensemble des décisions citées dans le *Jurisprudence Express* et dans le *Droit du travail Express* depuis 1991. Dans quelques semaines, il sera possible de remonter jusqu'en 1990.

Un travail de précision (les annotations mentionnent les paragraphes ou, à défaut, la page où le jugement a été cité) qui a nécessité un investissement intellectuel unique. « Les recherches ont été effectuées par des juristes qui ont relu, un à un, tous les jugements et annoté l'ensemble de décisions selon des critères précis et objectifs, qui sont d'ailleurs indiqués dans le module d'aide du **Citateur** », souligne M^e Champagne.

Pour avoir accès à ce nouvel outil, il suffit de consulter la Banque de résumés SOQUIJ du service Juris.doc d'AZIMUT. Lorsqu'une décision a été citée, le bouton « Le Citateur » apparaît tant à l'écran de prévisualisation que dans le document. Rien de plus simple.



M^e M. Lesage, coordonnatrice - documentation juridique, M^e D. Champagne, coordonnateur - droit civil et pénal, M^e A. Poulin, M^e G. Harpin, M^e F. Le Borgne, en bas, M^e M. Baudry, M^{me} M. Michaud, analyste informatique, M^e L. Boulanger-Milot, et M^e M. Normandin

L'équipe de SOQUIJ s'est engagée à offrir un service d'excellence, de la plus haute qualité, accessible et compétent, à l'avant-garde des besoins de ses clients.

Le lancement du **Citateur** s'inscrit dans notre engagement. Ce nouvel outil de recherche, très professionnel, constitue un pas de géant dans le domaine du développement de l'information juridique québécoise. Le **Citateur** est un instrument de travail unique qui permet maintenant d'analyser en un client d'œil le cheminement et les répercussions de la jurisprudence citée dans quelque 40 000 décisions depuis 1991.

La traduction de certaines décisions de la Cour d'appel du Québec est un autre exemple de notre volonté d'élargir notre mission et de promouvoir la diffusion de même que l'accessibilité à l'information juridique québécoise. Cette initiative permettra de stimuler le rayonnement du droit québécois sur la scène canadienne et internationale.

Notre partenariat avec Éducaloi pour l'organisation du concours « Si Napoléon savait... », intervenu dans le cadre des activités du bicentenaire du *Code civil des Français* et du 10^e anniversaire du *Code civil du Québec*, fait partie de notre



mission générale d'information juridique. Éducaloi est une organisation que nous n'hésitons pas à soutenir.

Je vous ai parlé de notre engagement à aller au-devant des besoins de nos clients. Nous avons dévoilé notre « promesse client », qui réitère notre volonté de mettre le client au centre de nos préoccupations. Cet engagement traduit les standards mis de l'avant par SOQUIJ pour répondre aux attentes de ses clients et offrir des services de la plus haute qualité.

Tous nos clients recevront une copie de notre promesse client, accompagnée d'un coupon d'appréciation de la qualité des services de SOQUIJ. Je vous invite à le remplir. Il nous permettra de renforcer nos liens et d'améliorer encore plus la qualité de nos services.

Claude Paul-Hus
Directeur général
SOQUIJ

Ailleurs dans le monde

Litige sur les « Lapins or » :

Lindt & Sprüngli obtient gain de cause

« T'es unique mon lapin... ». La spécificité d'un produit s'étend-elle à son emballage ? À quelques semaines de Pâques, la plus grande chocolatière de Suisse, la compagnie Lindt & Sprüngli, a obtenu gain de cause dans l'affaire du plagiat de ses « Lapins or ».

La Cour suprême de Vienne a confirmé la décision provisoire d'interdire à son concurrent autrichien Hauswirth la vente de lapins ressemblant à ceux de Lindt.

Cette décision de la haute cour a été communiquée à Lindt & Sprüngli le 20 janvier, a précisé Sylvia Kälin, porte-parole du chocolatier dont le siège social est situé à Kirchberg. À moins d'un rebondissement, la compagnie Hauswirth ne pourra vendre cette année ses lapins en chocolat emballés dans un papier brillant.

L'habillage des friandises de la maison autrichienne avait conduit Lindt & Sprüngli à déposer une plainte pour plagiat. Les parties attendent maintenant une décision finale dans cette affaire.

Si Napoléon savait...

SOQUIJ et Éducaloi ont dévoilé récemment les noms des six gagnants du concours « Si Napoléon savait... », organisé dans le cadre des activités du bicentenaire du *Code civil des Français* et du 10^e anniversaire du *Code civil du Québec*.

Ce concours visait à informer les élèves du 5^e secondaire sur certains aspects du *Code civil du Québec* qui les intéressent plus particulièrement.

« Ce fut pour moi un cadeau de présider ce jury, a déclaré le président de SOQUIJ, M^e Guy Mercier. Nous avons pris un véritable plaisir à lire cette jeunesse et à prendre connaissance de ses opinions, claires et tranchées. Chacun de nous a été étonné par la pertinence des propos de ces jeunes et par l'intelligence de leurs questionnements. »

Éducaloi est un organisme sans but lucratif dont la mission éducative consiste à favoriser l'accès à la justice. Il met à la disposition du grand public une information juridique compréhensible sous forme de capsules d'information concernant de nombreux sujets d'intérêt général.

L'organisme convie également le grand public à la visite virtuelle de certaines cours de justice, où l'on prend soin d'expliquer le rôle de chaque intervenant judiciaire et de donner un aperçu des principales étapes franchies par un dossier. Vous êtes invité à surfer sur le site d'Éducaloi au www.educaloi.qc.ca.

La Chambre de la sécurité financière dans AZIMUT



Les décisions de Chambre de la sécurité financière du Québec sont maintenant disponibles dans les Banques en droit disciplinaire de SOQUIJ, dans AZIMUT.

« La création de cette nouvelle banque de décisions confirme la prééminence de SOQUIJ en matière de droit disciplinaire », a déclaré son directeur général, Claude Paul-Hus.

Au moment de son lancement, la Banque Chambre de la sécurité financière comprenait déjà les textes intégraux de quelque 300 décisions. SOQUIJ prévoit qu'environ 80 décisions seront ajoutées chaque année. La banque est mise à jour hebdomadairement.

Comme pour toutes les autres banques de données de Juris.doc, un plan de classification permet de naviguer rapidement dans la Banque Chambre de la sécurité financière.

En plus des écrans de recherche usuels dans Juris.doc, la Banque Chambre de la sécurité financière possède deux écrans de recherche qui lui sont uniques.

L'écran Plainte – Législation permet de faire une recherche à partir de la législation alléguée dans la plainte déposée devant la Chambre.

L'écran Sanction offre la possibilité de faire une recherche en fonction de divers critères rattachés à la sanction imposée.

Ces critères de recherche comptent, notamment, les titres et la discipline de la personne accusée, la sanction, la jurisprudence citée, les recommandations émises par le comité de discipline et plusieurs autres aspects pertinents.

SOQUIJ au devant de vos besoins !

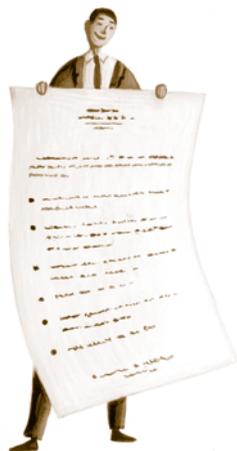
Au départ, une écoute attentive, un délai de réponse rapide, une confidentialité assurée, une information complète et un engagement d'excellence constamment renouvelé.

À l'arrivée, de la compétence et des services haut de gamme, diversifiés et complets, pour tous ses clients, institutionnels et privés.

SOQUIJ dévoilait récemment les grandes orientations de sa promesse client, « un engagement de qualité et d'accessibilité constantes », rappelle M^e Suzanne Tousignant.

Une vision qui suit l'évolution de l'entreprise depuis sa création. « SOQUIJ s'est toujours appliquée à offrir des services de première qualité. Toutes ses interventions et son traitement de l'information juridique ont été conçus afin de répondre aux attentes de notre clientèle et de faciliter ses tâches », précise M^e Tousignant.

Nos clients recevront une copie de la promesse client de SOQUIJ ainsi qu'une carte d'appréciation préoblitérée qui vise à valider la qualité et l'étendue des services offerts. Il sera également possible de consulter ces documents sur notre site web à l'adresse soquij.qc.ca. Il vous appartient d'y répondre et de faire connaître vos attentes.



Des décisions de la Cour d'appel traduites

Les versions anglaises de certaines des décisions de la Cour d'appel du Québec sont maintenant disponibles en ligne.

Le ministère de la Justice, la Cour d'appel du Québec et SOQUIJ ont signé une entente tripartite qui prévoit la traduction, par SOQUIJ, des arrêts de la Cour qui ont un intérêt pour les autres provinces canadiennes.

Compte tenu de l'expertise reconnue de SOQUIJ dans le traitement et la diffusion de l'information juridique, l'entreprise était toute désignée pour prendre en charge une telle activité.

« Cette entente favorisera une plus grande diffusion de la jurisprudence québécoise, a affirmé le juge en chef du Québec, l'honorable J.J. Michel Robert. Elle contribuera au rayonnement des décisions du plus haut tribunal du Québec dans tout le Canada. »

Rappelons que SOQUIJ a pour mission de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique pour en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

L'entente a été signée par le juge en chef de la Cour d'appel du Québec, l'honorable J.J. Michel Robert, la sous-ministre associée aux services de justice, M^{me} Louise Roy, et le directeur général de SOQUIJ, M. Claude Paul-Hus.

Vous pouvez accéder, sans frais, aux décisions traduites de la Cour d'appel en consultant le site www.jugements.qc.ca.

Chronique linguistique

Anglicismes

L'on ne doit pas utiliser l'anglicisme « minutes » lorsqu'il s'agit du compte rendu officiel rédigé à la suite de ce qui a été dit, fait ou décidé au cours d'une réunion ou d'une assemblée délibérante. Ce compte rendu est le **procès-verbal**. (Pétrin, Hélène. *Vocabulaire des conventions collectives*. Québec: Publications du Québec, 1991, 95 p. (Cahiers de l'Office de la langue française))

D'autre part, il ne faut pas confondre les termes **session**, **trimestre** et **séance**. En effet, en anglais, le mot *session* désigne tout à la fois une division de l'année scolaire (en français, un **trimestre**), la durée consacrée à un travail ou à une occupation qui réunit deux ou plusieurs personnes

(soit une **séance**) et la période d'activité d'une assemblée délibérante ou la période de l'année pendant laquelle siège un jury d'examen (les seuls sens acceptés en français du mot **session**).

En français correct, on devrait plutôt dire, par exemple, que l'on s'est inscrit au **trimestre** d'automne de l'université (et non à la « session » d'automne) et que l'on a assisté à une **séance** (et non à une « session ») de formation. Par contre, on peut fort bien échouer aux examens de la **session** de juin sans faire d'accroc à la langue, tout comme le Parlement peut tenir une **session** extraordinaire.



Nominations

M^e Michèle Lesage a été nommée coordonnatrice- documentation juridique. Elle était auparavant chargée de projet et conseillère juridique – droit social. SOQUIJ désire également souligner la nomination de M^e Hélène David à titre de conseillère d'affaires juridiques. Elle occupait précédemment le poste de responsable, partenaires d'affaires.

Horaire de nos prochaines sessions de formation AZIMUT

Juris.doc:

À Montréal les 12, 20 et 27 avril;

à Québec les 4 et 25 avril

PLUMITIFS:

À Montréal les 14, 21 et 26 avril;

à Québec le 5 avril

Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud:

À Montréal le 15 avril;

à Québec le 5 avril

Réservez votre place dès maintenant. Afin d'obtenir plus d'information ou de vous inscrire, n'hésitez pas à téléphoner au **514 842-AIDE** ou, sans frais, au **1 800 356-AIDE**

À l'agenda de SOQUIJ

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, **Forum 2005 sur les relations du travail Concertation patronale-syndicale: utopie ou réalité?**, Hilton Montréal Bonaventure, le 21 avril 2005

Association canadienne des bibliothèques de droit, **Assemblée annuelle: Découvrir le passé. Explorer le futur.** Hôtel Fairmont Newfoundland, Saint Jean, Terre-Neuve, du 15 au 18 mai 2005.

Écrivez-nous: vos commentaires sont importants pour nous aider à mieux vous servir.

Pour joindre notre service à la clientèle

Téléphonez au 514 842-8745 ou, sans frais, au 1 800 363-6718, entre 8 h 30 et 16 h 30. Nos préposés seront heureux de répondre à toutes vos questions.



**Société québécoise
d'information juridique**

SOQUIJ 715, rue du Square -Victoria, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 2H7
Téléphone : (514) 842-8741
Télécopieur : (514) 844-8984

Le bulletin *La mémoire du droit* est publié et distribué gratuitement par la Société québécoise d'information juridique. SOQUIJ invite les lecteurs à faire part de leurs commentaires ou questions à M^e Suzanne Tousignant, directrice de la Direction des relations avec la clientèle.

Rédactrice en chef
M^e Suzanne Tousignant

Coordination
Lucie Chevalier

Rédaction
Claude Duchesnay

Mise en page
Quatuor Communication

Photos
Bruno Beauregard